

L'entreprise Neptune Security Services inc. retirée du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

Québec, le 11 avril 2023 – Le 6 avril dernier, la Cour supérieure a suspendu temporairement les effets de la décision rendue par l'Autorité des marchés publics (AMP) à l'endroit de l'entreprise Neptune Security services inc., et ce, jusqu'au 18 mai prochain. C'est à cette date que la Cour supérieure entendra les arguments de l'AMP et de l'entreprise. Dans l'intervalle, l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public délivrée à l'entreprise demeure valide.

À propos de l'Autorité des marchés publics

L'AMP, instance neutre et indépendante, a pour mission de surveiller les marchés publics ainsi que l'application des règles encadrant l'octroi et l'exécution des contrats publics au Québec. Elle est responsable d'assurer la vérification d'intégrité des entreprises, de délivrer et de renouveler les autorisations de contracter, de tenir à jour le RENA, de procéder au traitement des plaintes d'entreprises, de recevoir et traiter tout renseignement, de même que d'effectuer des vérifications et des enquêtes.

-30-

Source : Direction des affaires publiques et des communications
Autorité des marchés publics
418 803-1065